

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
20 02 2020

L'an deux mille vingt, le 17 février 2020 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Date de convocation :
10/02/2020

Nombre de délégués :
En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11
Absents :
Excusés : 1

PRESENTS : PETITJEAN P; BAUD J-B ; BERNARDIN D ; DAVID F; DECOTE Y ; FASSET G (CD39); LAGALICE C ; MEUGIN O ; OGIER H; PICHON JC; VALENTIN L.

EXCUSES : HUDRY JL;

SECRETAIRE DE SEANCE : Henri Ogier

20-14

Objet : Mise en œuvre programme d'investissement Milieux Aquatiques, poursuite des opérations et demande de financement Agence de l'Eau

Restauration physique de la partie aval du ruisseau de Falletans

Le contrat de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés » avait été initialement signé pour 6 ans, de 2014 à 2020. Suite à la réalisation du bilan à mi-parcours en 2017, et afin de prendre en compte dans le calendrier de la démarche la réorganisation de l'intercommunalité, la prise en main de la nouvelle compétence GEMAPI par les EPCI et leurs groupements, ainsi que l'entrée en vigueur du 11ème programme de l'Agence en 2019, un avenant pour la période 2019-2021 a été établi, sur la base d'un programme d'actions actualisé. Le Syndicat Mixte Doubs Loue est en charge de la mise en œuvre des actions (19) inscrites au contrat relevant de sa compétence.

L'action n°122-FAL-02 « Restauration physique de la partie aval du ruisseau de Falletans (39) : Animation locale et acquisition foncière » est éligible aux subventions de l'Agence de l'eau.

A l'aval du village de Falletans, le ruisseau a été largement recalibré / rectifié par le passé (probablement au 19ème siècle). Les cartes anciennes montrent d'ailleurs qu'il se jetait alors dans le Doubs au niveau de la morte St Philippe soit plus de deux kilomètres en aval de sa confluence actuelle. Eu égard à l'importante dégradation du cours d'eau, le Grand Dole a réalisé en 2016-17 une étude diagnostic du ruisseau aboutissant à différents scénarii de restauration sectorisés. Pour le secteur aval, ces propositions d'aménagement vont de la réactivation de l'ancien lit du ruisseau jusqu'à différentes stratégies de reméandrement plus ou moins ambitieuses du secteur de confluence. Malgré tout, quel que soit le scénario envisagé, le projet de restauration retenu nécessitera une certaine emprise foncière dans un secteur fortement agricole.

L'objectif de cette action est de préparer un projet de restauration physique ambitieux du tronçon aval du ruisseau de Falletans en réalisant une animation et une concertation avec les acteurs locaux concernés et en procédant aux acquisitions foncières nécessaires.

Le montant prévisionnel total de l'opération est conformément à la fiche action Contrat de rivière Doubs et territoires associés de **61 500 € TTC**, intégrant par ailleurs des coûts d'ingénierie interne.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT - JURA**

Afin, de bénéficier des financements de l'Agence de l'Eau pour cette opération retenue dans le contrat de rivière Doubs, Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** la poursuite de l'opération « Restauration physique de la partie aval du ruisseau de Falletans (39) : Animation locale et acquisition foncière »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération, notamment les marchés d'études, de prestations diverses associées, les dossiers réglementaires, les éventuelles conventions avec les riverains.
- **DE SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'eau ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières

Pour extrait conforme,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,

Patrick PETITJEAN

